

Refus d'alternance

Par Chdd, le 16/02/2023 à 17:26

Bonjour,

Je me pose aujourd'hui une question qui déterminera mes deux futures années en tant que jeune adulte; autrement dit une interrogation qui aurait de fortes répercussions sur mes projets et ambitions personnelles et professionnelles. J'espère que vous pourrez m'éclairer sur le sujet et vous en remercie grandement d'avance.

Pour poser un contexte assez global sur la situation, j'ai, il y a de cela 3 ans, intégré une école de commerce avec pour objectif de réaliser mes 4ème et 5ème années d'une PGE en alternance.

La section d'apprentissage ayant ouvert, j'ai pu monter et faire parvenir mon dossier (qui comprenait : mes relevés de notes, le bulletin d'imposition de mes parents, une lettre de motivation ainsi qu'un cv) à l'école dans l'attente et l'espérance de recevoir un verdict favorable à ma demande d'apprentissage.

Je trouve nécessaire de préciser que pour pouvoir prétendre à une quelconque étude de ledit dossier, il fallait répondre aux deux obligations suivantes :

- avoir sélectionné en LV2 l'allemand, l'espagnol, l'italien le chinois ou le portugais (étant étudiante en LV2 espagnol je remplissais donc cette première obligation)
- avoir validé ses stages de première et troisième années au sein de l'école (ce qui pour ma part a également été le cas)

Cependant, et je vais revenir sur lesdits stages, j'ai lors de ma troisième année effectuée deux stages : un premier ne s'étant pas très bien passé, dans lequel je ne me plaisait pas et dont la convention a été rompue à l'amiable, et un second, que j'ai validé avec succès et dont mes maîtres de stage étaient satisfaits au point de me proposer de revenir en alternance par la suite.

L'école n'a pas pris en compte ce second stage, jugeant, qu'ayant quitter le premier, mon dossier ne pouvait passer.

Dans cette histoire, l'école ne s'appuie que sur une incompréhension quant à la situation. En effet, ma tutrice, lors de mon premier stage réalisé en 3ème année, n'a pas renvoyé une très bonne image celui-ci à l'école, mais mon point de vue ainsi que celui de mes parents quant à ce dernier n'ont été, ni écoutés, ni pris en compte.

Je trouve cela injuste. L'administration ne peut prendre d'aussi importantes décisions sans preuve, justifications et surtout sans se baser sur le réel stage validé qui s'est parfaitement bien passé.

Je devrais, dans le cas où la commission déciderait de ne pas valider mon choix d'apprentissage, partir à l'étranger et je ne peux me le permettre.

Y a t'il, un article de loi, ou quelque chose de concret sur lequel je peux m'appuyer pour demander relecture et ré évaluation de mon dossier?

En vous remerciant,